

LA PENSION DE FAMILLE – L'EPICEA

Gestionnaire Locatif

Fondation Edith SELTZER

**118, route de Grenoble
05100 Briançon**

04 92 25 30 30

Intervenants

Laurie BARTE

0670791415

l.barte@fondationseltzer.fr

Brigitte MORAND

Tel : 06 08 43 29 21

b.morand@fondationseltzer.fr

Isabelle BARRIOL

Directrice Pôle Inclusion-social

07 88 17 60 26

i.barriol@fondationseltzer.fr

PUBLIC CONCERNE

Toute personne ou famille éprouvant des difficultés particulières, en raison notamment de l'inadaptation de ses ressources ou de ses conditions d'existence, a droit à une aide de la collectivité pour accéder à un logement décent et indépendant ou s'y maintenir (Article L301-1)

Conformément à l'article L.633-1 du CCH, les pensions de famille sont des établissements destinés à **l'accueil sans condition de durée des personnes dont la situation sociale et psychologique rend difficile l'accès à un logement ordinaire**. Elles offrent ainsi aux résidents un cadre de vie sans limitation de durée dans l'environnement social.

La situation sociale des personnes accueillies ne leur permet pas d'assumer une vie en logement autonome et indépendant. Les publics peuvent cumuler les caractéristiques suivantes :

- En situation de précarité, isolées, ayant vécu un parcours chaotique
- Ayant une autonomie suffisante pour vivre seules dans un logement
- Ressortissantes de la communauté européenne ou ayant un titre de séjour valable pour l'accès au logement social
- Dont les ressources ne dépassent pas les plafonds du logement social, y compris les bénéficiaires des minima sociaux (RSA, AAH, etc.) ou ayant des revenus précaires. Les résidents paient une redevance, et ont droit à l'APL.
- Dont la situation sociale et psychologique, rend impossible à échéance prévisible leur accès à un logement ordinaire
- Majoritairement des personnes seules
- Ayant avant tout besoin de se poser, de se reconstruire

Les personnes doivent être en accord avec les règles de vie en semi-collectif

MISSION

- Proposer une solution de logement pérenne à toute personne dont la situation sociale et psychologique rend difficile l'accès à un logement ordinaire.
- Apporter une réponse et une offre adaptée aux besoins des ménages en situation de précarité résidentielle mentionnés dans le PDALHPD¹, en renforçant la capacité de logements de petite typologie sur le territoire nord des Hautes-Alpes ;

¹ Plan départemental d'action pour le logement des personnes défavorisées

- Répondre aux politiques publiques interministérielles d'accès au logement.

OBJECTIFS

Insérer par le logement, un public fragile, qui ne peut se maintenir de façon autonome dans un logement sans accompagnement.

Encourager et soutenir, les projets logements des résidents qui font l'objet d'un suivi dynamique d'accès à un logement autonome. Offrir un accompagnement socio-éducatif, une intégration dans le logement, un travail sur le lien social, des animations individuelles et collectives et une meilleure insertion dans ce nouvel environnement et dans le quartier.

DESCRIPTION DE L'ACTION

Les personnes accueillies peuvent prétendre à un accompagnement adossé à une gestion locative sociale. Cet accompagnement a pour objectif le travail sur l'accès aux droits, la régulation de la vie collective, la lutte contre l'isolement (animations, ouverture sur l'extérieur), la médiation avec les services extérieurs, la prévention et la gestion des impayés. L'accompagnement social prend une forme particulière. A la fois individuel et collectif, il permet une prise en considération de l'individu au sein du groupe. C'est un lieu pour se poser, en vue de réapprendre à se projeter dans un futur et faire émerger des projets individuels (de santé, d'insertion professionnelle, de relogement ou autres). La pension de famille étant une modalité de logement meublé, les personnes accueillies signent un contrat d'occupation.

L'accompagnement au sein de la résidence pension de famille s'articule autour de trois axes :

- Le suivi social,
- La vie quotidienne,
- L'animation.

Location d'un logement de type 1' (surface comprise entre 20,24 et 28m²) meublé au sein d'une pension de famille qui inclut : espaces collectifs de convivialité, services (buanderie) et la présence d'une équipe d'hôtes.

La personne verse une redevance TTC qui comprend le loyer et l'ensemble des charges locatives dites récupérables (eau, électricité, chauffage, nettoyage des parties communes, la maintenance courante des parties privatives et communes, maintenance des autres équipements, ordures ménagères, remise en état des logements, entretien de l'immeuble, déduction faite des allocations logements, il reste à sa charge l'assurance responsabilité civile.

Véritable outil de lutte contre l'exclusion, la pension de famille propose un logement durable à des personnes isolées, ce lieu constitue l'un des piliers du plan Logement d'abord. La pension de famille se veut être un lieu de ressource et de vie à la fois sécurisant et ouvert sur la ville en conjuguant des logements accompagnés, des espaces collectifs de convivialité et des services.

La diversité des temps collectifs (conseil de résidents, accueil, atelier créatif, sorties culturelles, repas partagés...) permet à chacun de s'inscrire à son rythme au sein de ce lieu de vie semi-collective.

Durant le temps de séjour, un plan d'accompagnement personnalisé est formalisé. Il aide à définir les principaux besoins en matière d'accès aux droits, aux soins, à la culture, à l'emploi ou à la formation.

La participation des résidents est recherchée et vecteur d'insertion et de remobilisation sur un projet de vie.

PROFESSIONNELS IMPLIQUES

- ✓ Directrice du Pôle Inclusion
- ✓ Coordinatrice Résidence Epicéa
- ✓ Travailleur (se) social(e) chargé (e) du suivi individuel
- ✓ Personnel de ménage
- ✓ Animateur (trice) chargé(e) de l'animation de la vie quotidienne
- ✓ Factotum

DUREE DE L'ACTION

Sans limitation de durée.

PROCEDURE D'ORIENTATION

- Procédure SIAO.
- Dépôt d'un dossier de demande de logement au sein de la pension de famille en lien avec le référent social de la personne.
- Entretien entre la personne et l'équipe de la pension de famille et si possible avec le travailleur social référent dès la complétude du dossier.

CAPACITE ET LIEU DE REALISATION

10 logements situés dans la résidence l'Epicéa : T1/T1'/T1bis/T2

ASPECT FINANCIER

La participation financière du bénéficiaire :

☐ est sollicitée

☒ est obligatoire

x **Participation fixe**

☐ ne conditionne pas l'entrée

Ouverture des droits de l'APL :

☒ OUI

Personnes à Mobilité Réduite : ☒ OUI partielle

☐ Accessibilité

☐ NON